



Direction des études

Mission Santé-sécurité au travail dans les fonctions publiques

## **Comité scientifique et technique du Fond national de prévention (FNP)**

La Mission sécurité a participé au Comité scientifique du Fond national de prévention de la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales le vendredi 22 octobre 2010.

Dès 1992, sous l'impulsion de son conseil d'administration, la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales, s'est mobilisée pour mettre en place des actions destinées à réduire le nombre d'accidents et à assurer de meilleures conditions de travail pour les agents territoriaux et hospitaliers. Cette mobilisation part du constat que le régime consacre chaque année environ 300 millions d'euros à l'indemnisation des accidents de service et des maladies professionnelles. Ainsi est né le FNP, créé par la loi du 17 juillet 2001 qui confie à cet organisme trois missions essentielles à destination des collectivités territoriales et hospitalières:

- Établir au plan national, les statistiques des accidents du travail et des maladies professionnelles constatées dans les collectivités territoriales et établissements publics de santé, en analysant leurs causes et les circonstances dans lesquelles ils sont survenus, leur fréquence et leurs effets ;
- Participer au financement, sous la forme d'avances ou de subventions, des mesures de prévention décidées par les collectivités et les établissements et qui sont conformes au programme d'actions du FNP ;
- Élaborer des recommandations d'actions en matière de prévention, par la capitalisation des expériences et la diffusion des bonnes pratiques.

Aujourd'hui, l'action du FNP a permis l'accompagnement de :

- plus de 300 démarches de prévention mises en œuvre dont une centaine de démarches de prévention ayant déjà complètement abouties,
- 4 grands projets de mise en réseau au sein de la fonction publique hospitalière traitant de problématiques prépondérantes dans le secteur hospitalier notamment le risque chimique, les contraintes psycho organisationnelles, les TMS, l'absentéisme et l'intégration des préconisations hygiène et sécurité dès la conception des nouveaux locaux,

- des études et des collaborations menées sur des thématiques variées : étude méthodologique pour l'exposition aux produits phytosanitaires, étude épidémiologique de mortalité chez les sapeurs-pompiers professionnels, étude sur la responsabilité pénale de l'employeur public,

#### Le Comité scientifique du FNP

Pour accomplir ces missions, la loi permet au FNP de conclure des partenariats avec tout service ou organisme œuvrant dans le domaine de la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles.

La CNRACL s'inscrit pleinement dans l'esprit de l'accord cadre sur la santé et sécurité au travail dans la fonction publique (accord du 20 novembre 2009). Le FNP partage avec les pouvoirs publics leur volonté que le nouvel accord améliore la prise en compte des problématiques de prévention des risques professionnels dans les trois fonctions publiques et concoure à la fédération des compétences pour améliorer la gestion et la maîtrise des risques.

../..

C'est dans le cadre de ses actions de promotion de la SSTFP, notamment par des présentations de l'Accord que la Mission a été sollicitée pour participer aux travaux du Comité scientifique et technique du FNP.